

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2018/007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN PERUSIER  
84300 TAILLADES

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr Dominique Pierre Président  
**Syndic titulaire :** HONORAT Guy - DEVINE Marc  
**Excusés :** PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence – PONCET Norbert–  
**Syndic suppléant :** M. OLIVIER Denis – NOUGUIER Marie-claude  
**Excusé :** LIENS Charles -

L'an deux mille dix-huit et le douze avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à 18 Heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** Compte de gestion 2017

=====

#### LE SYNDICAT :

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017 proposé par le Trésor Public de Cavailon, statuant sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'association.

Constatant que le compte de gestion présente :

- un excédent d'exploitation de **+ 45 468.58** euros.
- Un déficit d'investissement de **- 21 399.11** euros.

Il est rappelé le résultat excédentaire de l'exercice 2016 soit : 493 247.35 euros.

Le résultat de clôture 2017 est donc de 517 316.82 euros, en accord avec le compte administratif 2017.

#### RECONNAIT :

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

**DECIDE** de valider le compte de gestion 2017 comme présenté.

**Où l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve le compte de gestion 2017 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte de gestion est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20180412-2018-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2018

Publication : 04/05/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES